



## Conseil économique et social

Distr. : Générale  
23 septembre 2010

Français  
Original : Anglais

---

### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de statistique

#### Deuxième session

Bangkok, 15-17 décembre 2010

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Initiatives mondiales : Programme de comparaison internationale**

### **Rapport sur le cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale en Asie et dans le Pacifique**

**Note du secrétariat<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Le présent document est soumis par la Banque asiatique de développement (BasD).

## Table des matières

	Page
I. Introduction.....	3
II. But du Programme de comparaison internationale .....	4
A. Utilisation des mesures en volume.....	4
B. Utilisation des indices des niveaux des prix .....	5
C. Parités de pouvoir d'achat et taux de change.....	5
III. Objectifs du cycle de 2011.....	5
A. Élargir la portée du Programme de comparaison internationale .....	5
B. Sensibiliser les utilisateurs du Programme de comparaison internationale .	7
C. Renforcer les capacités statistiques.....	7
D. Cadre de comptabilité nationale.....	8
E. Validation des données relatives aux prix et aux dépenses.....	8
F. Amélioration de la méthodologie du Programme de comparaison internationale.....	9
IV. Aperçu du cadre méthodologique .....	9
V. Structure de direction.....	12
A. La structure de direction au niveau mondial .....	12
B. La structure de direction au niveau régional .....	13
VI. Calendrier des activités aux niveaux mondial et régional .....	15
A. Calendrier mondial.....	15
B. Calendrier pour la région de l'Asie et du Pacifique.....	15
VII. Principales activités du PCI 2011 en Asie et dans le Pacifique .....	16
A. Réunions des organes de direction.....	17
B. Réunion des responsables des organismes nationaux d'exécution .....	18
C. Réunion des coordonnateurs nationaux .....	18
D. Travaux préparatoires aux enquêtes.....	19
E. Activités postérieures aux enquêtes .....	21
VIII. Conclusions.....	22
Tableau 1. Participation des pays de l'Asie et du Pacifique au Programme.....	6
Tableau 2. Liste régionale (préliminaire) des produits de consommation des ménages pour l'Asie et le Pacifique .....	20
Tableau 3. Liste mondiale des produits (préliminaire).....	21
Figure. Structure de direction du PCI 2011.....	12

## I. Introduction

1. Le Programme de comparaison internationale (PCI) est une vaste initiative entreprise sur la recommandation de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies. Le cycle de 2011 a été précédé de sept phases, dont la dernière, qui portait sur l'année de référence 2005, a été mise en œuvre après que la Commission de statistique eut décidé, à sa vingt-neuvième session en février 1997, d'évaluer les résultats du Programme<sup>2</sup>. Un consultant, M. Jacob Ryten, a été chargé de faire cette évaluation et de présenter un rapport (voir E/CN.3/1999/8). L'une des principales conclusions du rapport Ryten était le PCI était un projet important qu'il fallait poursuivre, mais avec des mécanismes de financement et d'administration plus efficaces. La Commission de statistique a créé le Groupe des amis de la Présidence, chargé de l'informer sur différentes questions, en particulier sur le choix entre les parités de pouvoir d'achat (PPA) ou les taux de change du marché pour ajuster les données économiques à une monnaie commune<sup>3</sup>. Dans son rapport<sup>4</sup>, le Groupe des amis de la Présidence a réaffirmé catégoriquement que, pour faire des comparaisons internationales, la méthode fondée sur les PPA était plus appropriée et plus polyvalente que celle utilisant les taux de change du marché, car les PPA reflétaient directement les différences entre les niveaux des prix des biens et services dans les économies comparées.

2. Pour les bureaux de statistique nationaux qui y participent, le PCI est un projet non seulement coûteux, mais aussi exigeant en temps et en ressources. C'est pourquoi la Banque mondiale a choisi de mettre en œuvre le PCI 2005 à l'échelle des régions, en répartissant la charge de travail et en faisant intervenir les organisations ayant des relations étroites avec les pays participants dans chaque région. Le Programme a ainsi porté sur six régions, dont cinq étaient géographiques – Afrique, Asie et Pacifique, Communauté d'États indépendants, Amérique latine et Asie occidentale - tandis que la sixième correspondait au groupe des pays participant au cycle de 2005 du programme conjoint OCDE/Eurostat sur les PPA. À sa douzième session, en novembre 2001, le Groupe d'experts des statistiques de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a examiné un document sur les perspectives de mise en œuvre du PCI en Asie et dans le Pacifique («*International Comparison Programme : plans for Asia and the Pacific*»), à la suite de quoi la Banque asiatique de développement (BASD) a été invitée à coordonner les activités du Programme dans la région, sous la supervision générale du Bureau mondial du PCI à la Banque mondiale.

3. En février 2008, à sa trente-neuvième session, la Commission de statistique a approuvé la poursuite du Programme de comparaison internationale pour l'année de référence 2011 (PCI 2011) et a prié la Banque mondiale d'en assurer la coordination au niveau mondial. À son tour, la Banque mondiale a demandé à la BASD d'être de nouveau, par l'intermédiaire de son département Économie et Recherche, l'organisme régional de coordination pour l'Asie et le Pacifique.

<sup>2</sup> Voir *Conseil économique et social, Documents officiels, 1997, Supplément n°4* (E/1997/24-E/CN.3/1997/29), chap.1, par. 13 (j-l).

<sup>3</sup> Voir *ibid.*, 2000, *Supplément n°4* (E/2000/24-E/CN.3/2000/21), par. 12.

<sup>4</sup> Rapport des Amis de la Présidence de la Commission de statistique : Une évaluation des critiques d'ordre statistique formulées au sujet du *Rapport mondial sur le développement humain 1999* (E/CN.3/2001/18) voir <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc01/2001-18e.pdf> (pour la version anglaise).

## II. But du Programme de comparaison internationale

4. Le PCI vise à fournir des informations sur le développement économique, à l'échelle tant nationale qu'internationale, afin de faciliter l'élaboration des politiques générales. C'est aussi un outil extrêmement utile pour mesurer et surveiller la pauvreté. Les données collectées dans le cadre du Programme sont suivies de près par les organisations régionales et internationales de développement, car ce sont des mesures objectives du niveau de développement des pays, sur lesquelles les décideurs peuvent s'appuyer pour déterminer les ajustements structurels à faire et les mesures à prendre pour réduire la pauvreté.

5. Le PCI produit des statistiques ajustées sur les parités de pouvoir d'achat (PPA), ce qui permet de faire des comparaisons internationales du produit intérieur brut (PIB) en termes réels. Pour comparer des pays entre eux, il est nécessaire de convertir leur PIB national en une monnaie commune, en utilisant soit les taux de change soit les PPA. Un PIB fondé sur les PPA est exempt des effets des prix et des taux de change.

6. Le PCI est conçu pour produire deux catégories principales de statistiques :

a) Les mesures en volume, qui permettent de faire des comparaisons réelles du PIB total et par habitant des pays. Les mesures en volume sont obtenues après conversion du PIB national en monnaie commune à l'aide des PPA ;

b) Les mesures reflétant les différences entre les niveaux des prix des pays. Le volume du PIB de chaque pays peut être exprimé en une monnaie commune après suppression des différences entre les niveaux des prix.

### A. Utilisation des mesures en volume

7. Les mesures en volume peuvent servir à comparer le PIB total et par habitant des pays. Le PIB total indique la taille d'une économie par rapport aux autres, tandis que le PIB par habitant, qui est la mesure universellement reconnue pour évaluer le niveau de vie, permet de comparer les niveaux de vie - par exemple, celui de la Thaïlande avec ceux des autres pays de la région. Les mesures en volume peuvent aussi servir à analyser le degré de convergence des revenus réels et des prix entre les pays, et à mesurer les niveaux d'égalité entre pays ou régions ainsi que les tendances à cet égard.

8. Les mesures en volume servent aussi à normaliser les principaux ratios, tels que :

a) Énergie utilisée par unité du PIB converti en monnaie commune à l'aide des PPA ;

b) Émissions de dioxyde de carbone par unité du PIB converti en monnaie commune à l'aide des PPA ;

c) Dépenses de santé et d'éducation en pourcentage du PIB avec conversion à la fois des dépenses et du PIB à l'aide des PPA.

## **B. Utilisation des indices des niveaux des prix**

9. L'indice des niveaux des prix est le rapport entre les PPA et les taux de change correspondants. Il permet de comparer les niveaux généraux des prix dans les pays. Les indices des niveaux des prix peuvent aussi servir à :

- a) Identifier les biens et services pour lesquels un pays a un avantage comparatif, par rapport aux autres ;
- b) Comparer les coûts des investissements d'un pays en actifs fixes - bâtiments, génie civil, machines et équipements, etc. - avec ceux d'autres pays ;
- c) Comparer les coûts de prestation des services publics tels que la santé, l'éducation et les services administratifs généraux avec ceux des mêmes services dans d'autres pays ;
- d) Évaluer les niveaux de pauvreté des pays sur une base comparable, en utilisant comme mesure le nombre de dollars par jour ;
- e) Établir des indices de compétitivité-prix de différents pays qui sont des destinations touristiques. Ce ne sont là que quelques exemples de l'utilité des PPA dans divers domaines.

## **C. Parités de pouvoir d'achat et taux de change**

10. Les PPA ne peuvent toutefois servir à déterminer le taux de change correct d'un pays, ni à prévoir les mouvements des taux de change dans le temps. Deux facteurs principaux excluent tout rapport entre les PPA et les taux de change :

- a) Nombre des biens et services utilisés pour le calcul des PPA ne peuvent pas faire l'objet d'une commercialisation internationale, et leur prix n'est donc pas pertinent pour les taux de change. Il s'agit notamment du bâtiment, des services publics, et principalement des services privés aux entreprises et aux personnes ;
- b) Les taux de change sont déterminés par les flux financiers internationaux et la demande en biens et services.

## **III. Objectifs du cycle de 2011**

11. Les principaux objectifs du cycle de 2011 du PCI sont les suivants : élargir la portée du Programme, sensibiliser les utilisateurs, multiplier les activités de renforcement des capacités statistiques, et apporter des innovations et des améliorations à la méthodologie utilisée.

### **A. Élargir la portée du Programme de comparaison internationale**

12. Le cycle de 2005 avait vu une amélioration de la planification, de la gestion et de la coordination aux niveaux mondial, régional et national. Le cycle de 2011 entend faire fond sur les résultats positifs de 2005, tout en introduisant de nouveaux éléments, notamment en vue d'améliorer l'infrastructure des systèmes nationaux de statistique, de rationaliser les méthodes d'évaluation de la

qualité et d'affiner la méthodologie utilisée. L'objectif est également d'associer davantage de pays au Programme. Au total, 146 pays avaient participé au cycle de 2005. Pour celui de 2011, ils devraient être quelque 170, dont les petits pays insulaires des Caraïbes et du Pacifique, pour la plupart absents du cycle précédent. Le tableau 1 ci-dessous montre l'historique de la participation au PCI dans la région de l'Asie et du Pacifique.

**Tableau 1.**  
**Participation des pays de l'Asie et du Pacifique au Programme**

Phase du PCI	Année de référence	Nombre de pays participants	Participants en Asie et dans le Pacifique
I	1970	10	Inde et Japon*
II	1973	16	Inde, Iran (République islamique d'), Malaisie, Philippines et République de Corée*
III	1975	34	Inde, Iran (République islamique d'), Japon*, Malaisie, Pakistan, Philippines, République de Corée*, Sri Lanka et Thaïlande
IV	1980	60	Hong Kong (Chine), Inde, Indonésie, Japon*, Pakistan, République de Corée* et Sri Lanka
V	1985	64	Bangladesh, Hong Kong (Chine), Inde, Iran (République islamique d'), Japon*, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée*, Sri Lanka et Thaïlande
VI	1993	117	Bangladesh, Hong Kong (Chine), Indonésie, Japon*, Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée*, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam
VII	2005	146	Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fidji, Hong Kong (Chine), Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Macao (Chine), Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Taiwan (province chinoise de), Thaïlande et Viet Nam
VIII	2011	160	Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fidji, Hong Kong (Chine), Inde, Indonésie, Macao (Chine), Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Taiwan (province chinoise de), Thaïlande et Viet Nam

\* Bien qu'ils fassent partie de l'Asie, le Japon et la République de Corée ont été inclus ces dernières années dans le groupe OCDE.

## **B. Sensibiliser les utilisateurs du Programme de comparaison internationale**

13. D'une façon générale, le Programme de comparaison internationale a été perçu comme une exigence des organisations internationales, sans grande pertinence pour la planification ou l'élaboration des politiques au niveau national. Afin de modifier cette idée, le Bureau mondial est en train de mettre au point une stratégie de communication visant à faire mieux connaître et comprendre les données collectées dans le cadre du Programme et promouvoir leur utilisation. Cette stratégie montrera comment sensibiliser les collectivités et autres acteurs concernés à tous les niveaux, notamment les organisations internationales, régionales et nationales, le secteur privé et les milieux universitaires. Elle proposera également des moyens de partager les informations sur le PCI et de diffuser les résultats utiles.

14. Une autre initiative de sensibilisation consistera à organiser une conférence des utilisateurs du PCI, comme recommandé par la Commission de statistique à sa quarantième session. Cette conférence aura lieu le 19 octobre au siège de la Banque mondiale.

## **C. Renforcer les capacités statistiques**

15. À sa première réunion, le 14 octobre 2009, le Conseil d'administration du PCI 2011 a indiqué qu'*« il [était] nécessaire de mettre en évidence les éléments de renforcement des capacités dans le PCI et de les relier aux priorités analogues de PARIS 21. Il [était] également nécessaire d'établir des synergies avec d'autres programmes de renforcement des capacités tels que le Système de comptabilité nationale (SCN). Les besoins des pays en renforcement des capacités [devaient] être évalués au stade de la planification »*. Le Conseil d'administration a recommandé d'élaborer *« un document de stratégie sur les éléments de renforcement des capacités du PCI et leurs liens avec les priorités de PARIS 21 dans ce domaine »*<sup>5</sup>.

16. Ce document de stratégie établira des synergies entre les éléments de renforcement des capacités du PCI et les priorités analogues de PARIS 21, en particulier en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de stratégies nationales pour le développement de la statistique.

17. Le cycle de 2005 du PCI a été productif et couronné de succès dans la plupart des régions ; non seulement les données collectées ont fourni une base d'information essentielle pour la recherche, mais, en outre, les activités de renforcement des capacités ont été vues comme l'élément vedette du Programme. De nombreux pays ont constaté que leur participation avait servi de tremplin au renforcement des capacités en matière de statistiques des prix et de comptabilité nationale. Le cycle de 2011 devrait être plus fructueux encore, grâce à une plus grande intégration des objectifs du PCI dans les stratégies visant à consolider l'infrastructure des systèmes nationaux de statistique, et en particulier dans les activités courantes de relevé des prix et de comptabilité nationale.

<sup>5</sup> Voir [http://siteresources.worldbank.org/ICPINT/Resources/270056-1255977007108/6483550-1255989768843/6484877-1255989800057/ICP-EB01\\_Minutes.docx](http://siteresources.worldbank.org/ICPINT/Resources/270056-1255977007108/6483550-1255989768843/6484877-1255989800057/ICP-EB01_Minutes.docx)

## **D. Cadre de comptabilité nationale**

18. Une grande partie des travaux requis par le PCI consiste à recenser les produits représentatifs et comparables dont les prix doivent être relevés, puis à collecter les données de prix nécessaires pour calculer les parités de pouvoir d'achat (PPA). Les comptabilités nationales sont toutefois un élément essentiel du Programme dans son ensemble. Elles fournissent les chiffres sur lesquels sont basées les dépenses réelles et les pondérations servant à combiner les PPA calculées au niveau le plus détaillé avec les agrégats plus larges (dont le PIB). Le Système de comptabilité nationale constitue donc le cadre de référence pour le calcul des PPA. Le Bureau mondial du PCI a mis au point un cadre de comptabilité nationale spécifiquement adapté aux besoins du Programme, qui permet de compiler les dépenses détaillées du PIB de manière cohérente avec les prix relevés lors des enquêtes du PCI. Pour le cycle de 2011, le Système de comptabilité nationale utilisé sera celui de 1993 car la plupart des pays seront encore en train d'appliquer cette version. Afin d'aider les comptes nationaux à compiler les dépenses détaillées correspondant à chaque position élémentaire de la classification du PCI, le Bureau mondial a conçu cinq tableaux/formulaires<sup>6</sup>, qui serviront à indiquer les dépenses requises ainsi que les métadonnées sous-jacentes (sources des données, données de base, années de référence, ajustements effectués, et toute méthode utilisée pour le calcul des dépenses).

## **E. Validation des données relatives aux prix et aux dépenses**

19. Pour décomposer les dépenses du PIB selon les positions élémentaires du PCI, il faut que les dépenses en biens et services soient ventilées de manière aussi détaillée possible. Toutefois, cette démarche est le contraire de la méthode habituelle, qui consiste à tirer les agrégats de données détaillées. Dans nombre de pays, plusieurs raisons expliquent que l'on procède inversement: rareté des sources de données de base, divergences dans les estimations du PIB en fonction des trois méthodes de calcul utilisées, non-utilisation par de nombreux pays de la méthode basée sur les dépenses, dimension limitée des tableaux des ressources et de l'emploi, insuffisance des ressources humaines, insuffisance des moyens alloués aux travaux de comptabilité nationale, etc.

20. Par conséquent, il est essentiel d'exploiter au mieux les données existantes, de façon à assurer la plus grande cohérence possible dans les travaux de comptabilité nationale destinés au PCI: cohérence entre les prix relevés sur le terrain et ceux utilisés pour calculer les dépenses du PIB, entre les données relatives à la production et celles relatives aux dépenses, entre les prix à l'importation, à la production et à l'achat, entre les prix de gros et ceux de détail, cohérence et vraisemblance des dépenses par habitant données sous les positions élémentaires en termes nominaux et en termes réels, cohérence de toutes ces données entre pays d'un même groupe économique, etc.

21. Pour encourager les pays à faire des efforts dans ce sens, le Bureau mondial est en train de mettre au point un cadre pour l'assurance-qualité spécifique au PCI, inspiré du Cadre d'évaluation de la qualité des données du Fonds monétaire international. Ce cadre est conçu pour évaluer la qualité du

---

<sup>6</sup> Ces cinq tableaux/formulaires concernent les rubriques suivantes: i) dépenses/chiffres ; ii) dépenses par position élémentaire du PCI/sources des données, métadonnées et ajustements sous-jacents ; iii) formation des prix/entrée des données ; iv) flux de marchandises/produits importants ; et v) variations des dépenses réelles nationales par habitant (par position élémentaire).



cycle de 2011 au regard des éléments suivants : 1) mise en œuvre du PCI par les pays, les bureaux régionaux, et le Bureau mondial, et 2) données d'entrée (prix et dépenses finales) et de sortie du PCI (PPA, indices des niveaux des prix et mesures en volume). L'élaboration du cadre n'est pas encore achevée.

## **F. Amélioration de la méthodologie du Programme de comparaison internationale**

22. Des améliorations ont été apportées principalement à la structure des enquêtes et aux outils utilisés pour le relevé des prix dans les domaines suivants : principaux produits de consommation des ménages, services d'éducation et de santé, logements occupés par leur propriétaire, rémunération des fonctionnaires, et bâtiment, machines et équipements. La structure des enquêtes sur les prix à la consommation des ménages a été revue afin d'améliorer la qualité et la cohérence des données collectées, de mieux délimiter les zones urbaines et rurales s'il y a lieu, d'améliorer les indices de prix spatiaux et de mieux géoréférencer les points de vente retenus dans les échantillons. Le Bureau mondial a conçu à cet effet un ensemble de six formulaires. Les méthodes de relevés des prix pour les services d'éducation et de santé, les logements occupés par leur propriétaire, la rémunération des fonctionnaires et les composants de la formation brute de capital fixe sont encore à l'étude.

23. Une nouvelle méthode sera utilisée pour coupler les PPA des régions et du groupe OCDE-Eurostat aux fins d'obtenir les données mondiales: au lieu d'utiliser la méthode dite «de l'anneau» qui a servi au cycle de 2005, on se servira d'une liste de base correspondant à un ensemble commun de produits (liste mondiale de produits) que tous les pays seront invités à inclure dans leur liste des produits visés par les enquêtes. L'élaboration de la liste de base a débuté en octobre 2009 et est pratiquement achevée. Cette tâche a été réalisée de manière interactive, en étroite collaboration avec le Bureau mondial, les organismes régionaux de coordination et les organismes nationaux d'exécution. Tout comme pour le cycle de 2005, on utilisera la méthode de la description structurée de produits.

24. Outre ce qui précède, le cycle de 2011 sera l'occasion d'approfondir l'analyse spatio-temporelle des PPA. Des projets pilotes sont en cours en Asie et en Afrique ; les prix utilisés comme référence sont ceux de 2005 et un nombre réduit des produits de la liste de 2005 sert au calcul des PPA pour 2009.

## **IV. Aperçu du cadre méthodologique**

25. Au cours du cycle de 2011, on s'appuiera sur les enseignements du cycle de 2005, tout en améliorant les méthodes existantes et en introduisant des innovations grâce à un programme d'études portant sur les divers domaines couverts par le PCI.

26. Des travaux plus poussés sont menés en vue de mettre au point une méthode de collecte des données relatives aux services privés et publics de santé et d'éducation. Le Bureau mondial a noué des partenariats avec les services concernés de la Banque mondiale et les organisations externes susceptibles de fournir des conseils techniques.

27. Pour ce qui est des machines et équipements, il est prévu d'affiner notamment la méthode utilisée pour le calcul des PPA dans ce domaine au cours du cycle de 2005; il est envisagé notamment d'établir une liste de base, d'actualiser les spécifications de 2005, et de garantir la compatibilité des listes du programme OCDE-Eurostat avec celles du PCI. En outre une méthode fondée sur les éléments de coût servira à valider les prix des machines et équipements.

28. On est en train de revoir également les méthodes utilisées pour la collecte des données dans le secteur du bâtiment et du génie civil, en vue de les améliorer. Les méthodes actuelles sont fondées notamment sur : i) le prix des intrants du bâtiment (prix payés par les entrepreneurs pour les intrants du bâtiment - principalement les matériaux et la main-d'œuvre) ; ii) le prix des extrants du bâtiment (prix des projets de construction achevés tels que facturés par les entrepreneurs aux clients) ; iii) les prix intermédiaires (par exemple, prix utilisés par les entrepreneurs pour certaines parties des travaux, soit dans leurs propres devis, soit dans les appels d'offres ; iv) une combinaison des éléments qui précèdent. Les intrants étant les données comparables les plus simples à collecter, cette méthode est actuellement étudiée dans la perspective de l'élaboration d'un outil spécifique pour le calcul des PPA du bâtiment. On utilise les prix des intrants pondérés de manière à représenter la production nationale dans le secteur du bâtiment, cette pondération étant fondée sur les informations des tableaux des ressources et de l'emploi ou des tableaux des entrées et sorties.

29. La question des logements occupés par leur propriétaire était déjà problématique pour le PCI 2005. Les calculs dans ce secteur doivent inclure deux éléments : estimation du poids des dépenses et détermination des données de prix et de quantités à fournir par les pays pour le calcul des PPA. Au cours du cycle de 2005, deux méthodes ont été utilisées au niveau régional, basées respectivement sur les biens de location et sur les quantités. La première repose sur le principe que les loyers qui seraient payés par les propriétaires occupants sont les mêmes que ceux effectivement payés pour des logements similaires. Mais cette méthode n'est pas toujours applicable. Dans certains cas, les biens donnés en location sont si peu nombreux que les loyers effectivement payés ne peuvent pas être considérés comme représentatifs. La méthode basée sur les quantités consiste à élaborer un indice de volume à partir de données aussi bien quantitatives que qualitatives. Les données quantitatives à utiliser sont, par ordre de préférence, la surface utile des logements, le nombre de chambres, et le nombre de logements. Les données qualitatives sont la proportion de logements pourvus d'équipements tels que l'électricité, l'eau courante à l'intérieur du logement, des toilettes intérieures, la climatisation ou le chauffage central. Cette méthode non plus n'est pas toujours applicable, du fait que nombre de pays ne disposent pas des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs requis. Plusieurs travaux sont en cours en vue de rationaliser la méthode de détermination des prix des logements occupés par leur propriétaire. L'une des solutions proposées est d'utiliser le coût d'usage pour estimer les loyers. La formule fondée sur le coût d'usage consiste à estimer chacun des coûts dont le propriétaire de logement devrait tenir compte pour fixer un loyer selon le marché s'il décidait de louer son logement au lieu de l'occuper lui-même. Ces coûts sont la consommation intermédiaire (réparations et entretien, frais d'assurance), les impôts fonciers, la consommation de capital fixe et l'excédent net d'exploitation. Il reste encore à décider quelle méthode sera utilisée pour les logements occupés par leur propriétaire.

30. En ce qui concerne la rémunération des fonctionnaires, la liste de 50 fonctions identiques utilisée pour le cycle de 2005 sera reprise pour calculer les PPA du PCI 2011. Toutefois, s'il y a lieu, des modifications mineures pourront être apportées au niveau des régions afin de tenir compte des spécificités de chacune. En outre, les fonctions non pertinentes pour un pays donné ne seront pas incluses sur la liste. La question de la « qualité » reste cependant un problème. Au cours du cycle de 2005, on y avait remédié en procédant à des ajustements de la productivité, même si cela n'avait pas été fait dans toutes les régions. Pour le PCI 2011, une analyse approfondie des ajustements du cycle de 2005 permettra de déterminer si la productivité doit être ajustée uniquement pour un sous-ensemble de pays et, dans l'affirmative, quels critères doivent présider à la constitution de ce sous-ensemble.

31. La description structurée de produits, introduite dans le PCI 2005, vise à normaliser l'identification et la définition des produits à l'échelle régionale et à faciliter leur appariement tant entre régions qu'au sein d'une même région. Elle sera également utilisée pour la comparaison de 2011.

32. Le principal changement apporté au PCI depuis 1980 est sa régionalisation, à l'occasion du cycle de 2005, qui suppose de coupler les PPA régionales aux fins d'obtenir les PPA mondiales. Auparavant, les enquêtes étaient réalisées à l'aide d'une liste de produits commune à toutes les régions, et les PPA mondiales étaient calculées à partir de l'ensemble des données de prix de tous les pays participants. Depuis que le Programme est mis en œuvre à l'échelle régionale, les pays sont regroupés par régions et les comparaisons internationales sont faites en deux étapes:

a) Tout d'abord, les enquêtes régionales sont réalisées sur la base de paniers de biens et services spécifiques à la région concernée, et les PPA régionales sont calculées à partir des prix moyens régionaux. Les PPA régionales sont exprimées dans une monnaie régionale, telle que le dollar de Hong Kong pour l'Asie.

b) Ensuite, les résultats régionaux sont couplés de façon à calculer un ensemble - cohérent au niveau mondial - de PPA exprimées dans une monnaie commune, qui est souvent le dollar des États-Unis.

33. Pour le cycle de 2005, le couplage des PPA régionales aux fins d'obtenir les PPA mondiales a été effectué à l'aide de la méthode dite « de l'anneau ». Un sous-ensemble formé de plusieurs pays de chaque région<sup>7</sup> - les « pays de l'anneau » - a été invité à relever les prix d'une liste de produits représentatifs du monde, appelée « liste de produits de l'anneau ». Les prix moyens annuels des produits de cette liste dans les différentes régions ont servi à étalonner les PPA régionales en vue d'obtenir les PPA mondiales. Pour le PCI 2011, la méthode de l'anneau sera remplacée par celle de la liste de base, qui consiste à demander aux pays participants dans toutes les régions de relever les prix d'une liste de base de produits (la liste mondiale de produits), lesquels seront également intégrés dans chaque liste régionale. Cela facilitera le couplage des données régionales et mondiales. Le Groupe consultatif technique conseillera le Bureau mondial sur la méthode à utiliser à cet effet.

<sup>7</sup> La région de l'Asie et du Pacifique était représentée par les Philippines, la Malaisie, Sri Lanka, et Hong Kong (Chine) ; il y avait en outre 14 pays des autres régions.

## V. Structure de direction

### A. La structure de direction au niveau mondial

34. La structure de direction établit les attributions institutionnelles et les modalités organisationnelles. Elle définit le rôle et les responsabilités des organes de direction, de gestion et de conseil, ainsi que les procédures à suivre, de façon que la mise en œuvre du PCI soit d'une qualité élevée à tous les niveaux d'intervention.

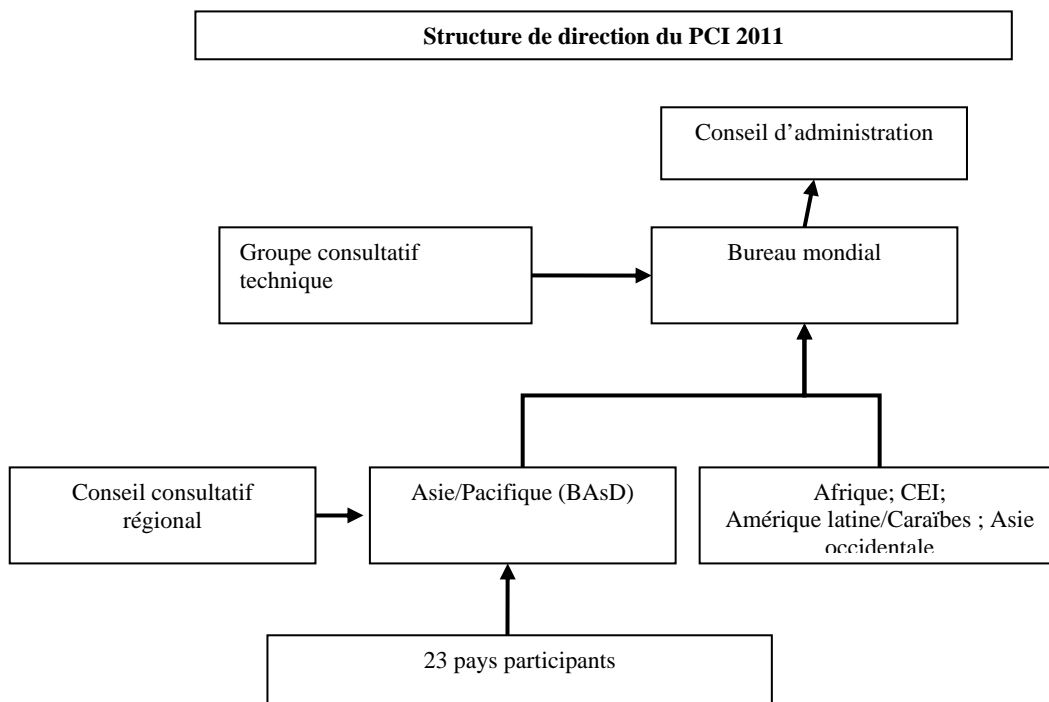
35. La structure de direction mondiale du PCI 2011 se compose comme suit :

a) le Conseil d'administration – il assure la direction, détermine les priorités stratégiques et approuve le programme de travail annuel ;

b) le Groupe consultatif technique – il conseille sur les questions techniques en rapport avec l'intégrité conceptuelle du PCI et l'adéquation de la méthodologie utilisée ;

c) le Bureau mondial – hébergé par la Banque mondiale, il assure la coordination quotidienne du Programme, en étroite collaboration avec ses homologues régionaux et nationaux.

d) les organismes régionaux de coordination – ils sont les partenaires du Bureau mondial en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Asie occidentale, dans la Communauté d'États indépendants, et en Amérique latine. Chacun a un coordonnateur régional et son propre Conseil consultatif. Indépendamment du PCI, Eurostat et l'OCDE assurent conjointement la coordination de leur programme régulier de comparaison des volumes et des prix.



36. C'est la Commission de statistique qui est chargée de former le Conseil d'administration du PCI, en assurant une représentation équilibrée des principaux pays et organisations régionales. Elle envoie pour ce faire une invitation officielle signée conjointement par le directeur de la Division de statistique et le président du Groupe des amis de la Présidence. La Commission de statistique examine les questions portées à son attention dans les rapports annuels que lui présente le Conseil d'administration, et y donne la suite voulue. Elle fournit des orientations au Conseil d'administration pour la conduite des activités de sensibilisation et de plaidoyer ainsi que pour la coordination avec d'autres initiatives, en particulier l'application du Système de comptabilité nationale 1993/2008. C'est elle également qui nomme le Groupe des amis de la Présidence, chargé de guider ou d'évaluer la mise en œuvre du PCI et de lui fournir les informations nécessaires pour décider des moyens d'améliorer les méthodes et les procédures utilisées.

37. Le Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale héberge le Bureau mondial du PCI, dont les activités sont financées par le Fonds mondial d'affectation spéciale pour le PCI créé à la Banque mondiale.

## **B. La structure de direction au niveau régional**

38. La BAsD a confié la mise en œuvre régionale du Programme à sa Division des indicateurs du développement et de la recherche sur les politiques. L'équipe responsable du PCI est dirigée par le spécialiste principal en statistique et renforcement des capacités statistiques, et ce sont les bureaux de statistique nationaux de 22 pays membres de la BAsD et d'un pays non membre<sup>8</sup> qui veillent à l'exécution du PCI à l'échelle nationale.

39. La structure de direction du PCI reflète la nécessaire adéquation d'intérêts nationaux, régionaux et internationaux avec une approche consultative. Conformément à cette structure, le PCI repose sur un partenariat, dans lequel aucun rôle n'est prédominant. Cette conception permet aux parties prenantes à l'échelle nationale et régionale d'avoir la maîtrise du Programme, tout en bénéficiant d'une structure de gestion efficace et bien coordonnée aux niveaux national, régional et mondial. Les bureaux de statistique nationaux sont maintenant des partenaires très actifs du PCI, qui communiquent et se consultent en permanence tout au long de la mise en œuvre du Programme.

40. Le partenariat est établi à trois niveaux: i) avec les pays membres de la BAsD; ii) avec le Bureau mondial hébergé par la Banque mondiale ; et iii) avec le Conseil consultatif régional, organe dirigeant suprême du PCI dans la région de l'Asie et du Pacifique.

41. Un cadre de partenariat convenu par la BAsD et les pays participants établit la structure générale qui doit guider la répartition entre la BAsD, organisme régional de coordination, et les bureaux de statistique nationaux, qui sont les « organismes nationaux d'exécution », des activités de gestion et de mise en œuvre du PCI 2011 en Asie et dans le Pacifique. Le cadre de partenariat suit les directives générales définies dans le mémorandum d'accord conclu entre la Banque mondiale et la BAsD.

<sup>8</sup> Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fidji, Hong Kong (Chine), Inde, Indonésie, République populaire démocratique lao, Macao (Chine), Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Taiwan (province chinoise de), Thaïlande et Viet Nam ; Macao (Chine) n'est pas membre de la BAsD.

42. Tous les pays membres de la BAsD qui s'associent au PCI sont invités à officialiser leur participation en signant une « lettre de non-objection » à l'exécution sur leur territoire des activités du PCI 2011 pour la région de l'Asie et du Pacifique. Les pays membres qui peuvent prétendre à l'octroi de fonds d'amorçage par la BAsD doivent également signer une demande de paiement anticipé précisant les conditions d'utilisation et de remboursement des fonds.

43. Les activités conduites au titre du PCI font intervenir à la fois des experts en prix (pour réaliser les enquêtes sur les prix) et des experts en comptabilité nationale (pour fournir les pondérations des dépenses du PIB, sous les positions élémentaires, nécessaires au calcul des PPA). Les bureaux de statistique nationaux sont invités à désigner un coordonnateur national, de préférence un expert en prix, et un coordonnateur national adjoint, de préférence issu des services de comptabilité nationale. Les coordonnateurs nationaux sont l'interlocuteur principal et supervisent les activités du PCI au niveau national.

44. Un mémorandum d'accord a été conclu entre la Banque mondiale (représentant le Bureau Mondial du PCI) et la BAsD (en sa qualité d'organisme régional de coordination), afin de définir le rôle et les responsabilités de chacun. Le Bureau mondial est chargé d'assurer la direction et la coordination générales des programmes régionaux et d'en guider l'exécution de sorte que des procédures et des méthodes comparables soient utilisées dans toutes les régions. La BAsD, en collaboration avec le Bureau mondial, assure la gestion et la coordination générales des activités de collecte, d'analyse et de validation des données dans la région de l'Asie et du Pacifique.

45. Comme pour le cycle de 2005, un Conseil consultatif régional est établi pour le PCI 2011, avec pour mission de conseiller le coordonnateur régional du Programme dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le Conseil consultatif régional est composé de représentants des parties prenantes nationales et régionales. Il n'est pas un organe exécutif et n'intervient pas dans la gestion quotidienne du PCI. Son mandat est le suivant :

a) Donner des conseils pour l'établissement des buts, priorités et objectifs régionaux, en tenant compte des besoins en statistiques des organismes régionaux et des pays ;

b) Superviser et guider l'exécution des programmes de travail annuels établis par le coordonnateur régional qui est responsable de la gestion quotidienne des activités régionales ;

c) Servir de mécanisme pour maintenir la participation de toutes les parties et veiller à ce que celles-ci soient tenues informées ;

d) Examiner les rapports annuels sur l'état d'avancement du PCI ;

e) Conseiller sur la viabilité du programme ; et

f) Aider à définir la vision du PCI pour l'orientation future des activités.

46. Dans une même région, la responsabilité du PCI est partagée entre organismes nationaux et régionaux. Les bureaux de statistique nationaux procèdent à la collecte de données et aux estimations des comptes nationaux,

tandis que l'organisme régional de coordination donne des orientations et coordonne la collecte et la validation des données ; il est également chargé d'établir et de finaliser les comparaisons régionales. Le Bureau mondial doit quant à lui s'assurer que les comparaisons régionales peuvent être regroupées aux fins de la comparaison mondiale, puis effectuer celle-ci. Les résultats des comparaisons régionales sont diffusés par des organismes régionaux, tandis que ceux de la comparaison mondiale sont diffusés par le Bureau mondial.

## **VI. Calendrier des activités aux niveaux mondial et régional**

### **A. Calendrier mondial**

47. Le calendrier du Programme de comparaison internationale va de 2009 à 2013 et se déroule en quatre grandes phases :

a) La première phase porte sur les mécanismes administratifs et institutionnels. Elle a débuté avec la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission de statistique à sa quarantième session concernant la structure de direction (recrutement d'un directeur mondial, création du Bureau mondial au sein de la Banque mondiale, création d'un partenariat avec l'OCDE et Eurostat, initiatives visant à s'assurer la participation des pays et à établir les modalités de la coordination régionale, formation du Groupe consultatif technique et du Conseil d'administration, levée de fonds et activités de sensibilisation au Programme) ;

b) La deuxième phase porte sur les préparatifs méthodologiques des activités du PCI, notamment la réalisation d'études. Elle a débuté en avril 2009 et devrait s'achever en octobre 2010 ;

c) La troisième phase est consacrée aux activités de comptabilité nationale (à partir de la mi-2010 jusqu'à la fin du troisième trimestre de 2013) et aux enquêtes sur les prix. La principale enquête sur les prix à la consommation des ménages se déroulera tout au long de 2011, dans tous les pays à l'exception des plus petits qui, suivant la recommandation faite par la Commission de statistique à sa quarantième session, procéderont aux relevés des prix en 2012. D'autres enquêtes sur les prix (éducation, santé, rémunération des fonctionnaires, équipements et bâtiment) auront lieu en même temps que la compilation des données des dépenses correspondantes, entre le début de 2011 et la fin de 2012 ;

d) La quatrième phase concerne l'établissement de rapports préliminaires et définitifs par les organismes régionaux de coordination et le Bureau mondial. Les résultats définitifs au niveau mondial devraient être prêts en décembre 2013 au plus tard, et les versions électronique et papier des rapports seront publiées entre deux et six mois plus tard.

### **B. Calendrier pour la région de l'Asie et du Pacifique**

48. Le calendrier de mise en œuvre du PCI en Asie et dans le Pacifique est largement inspiré du calendrier mondial. Les activités ont débuté à la fin de 2009 et devraient être achevées d'ici à décembre 2013. Elles se déroulent également en quatre phases.

a) Phase I : les préparatifs officiels ont commencé en 2009, et le PCI 2011 pour l'Asie et le Pacifique a été approuvé officiellement par le président de la BAsD en mars 2010. La structure de direction a été mise en place peu après : création de partenariats avec les pays membres de la BAsD (signature de la lettre de non-objection, élaboration du cadre de partenariat, désignation des coordonnateurs nationaux) et constitution du Conseil consultatif régional ;

b) Phase II : cette étape concerne les activités préalables aux enquêtes, notamment l'élaboration des listes de produits pour le cycle de 2011 (liste mondiale et listes régionales) et la conception du plan et de la base de sondage pour chaque pays. Il est également prévu durant cette phase de procéder à un examen technique des méthodes du PCI. Les activités ont débuté en avril 2010 et devraient être achevées d'ici au premier trimestre de 2011 ;

c) Phase III : cette étape est celle de la collecte et de la validation des données, à la fois celles des prix et celles des comptes nationaux. La collecte dans les pays participants devrait se dérouler tout au long de 2011, avec communication simultanée des données à l'organisme régional de coordination. La validation et l'exploitation des données au niveau national et entre les pays ainsi que le calcul et la validation des PPA non pondérées en fonction des positions de base débiteront au cours du premier trimestre de 2011 et se poursuivront jusqu'en juin 2012.

d) Phase IV : au cours de cette étape sont calculées les PPA pondérées ainsi que le PIB ajusté avec les PPA et les principaux agrégats. Les PPA définitives pour l'Asie et le Pacifique devraient être prêtes d'ici à juillet 2013.

## VII. Principales activités du PCI 2011 en Asie et dans le Pacifique

49. Dans le cadre de l'assistance technique pour la recherche et le développement, la BAsD a créé un programme régional intitulé « *Le Programme de comparaison internationale en Asie et le Pacifique* »<sup>9</sup>, spécialement conçu pour faciliter l'exécution du PCI 2011 dans la région. Cette initiative, qui a commencée en mars 2010 et devrait s'achever en décembre 2013, facilitera le calcul des mesures du PIB ajustées à l'aide des PPA de 2011 pour l'Asie et le Pacifique. Les activités menées à ce titre sont notamment les suivantes : i) mise en place de la structure de direction (telle que décrite plus haut au point B « La structure de direction au niveau régional ») ; ii) préparation des enquêtes ; et iii) collecte et validation des données, et calcul des PPA.

50. Les préparatifs du PCI 2011 dans la région de l'Asie et du Pacifique ont commencé dès 2008, avec le lancement par la BAsD de deux projets régionaux d'assistance technique, juste après l'achèvement du cycle de 2005 en 2007: le projet RETA 6482, qui consistait à actualiser les PPA de 2005 pour 2009, et le projet RETA 6483, qui portait sur l'élaboration de tableaux des ressources et de l'emploi pour l'application du Système de comptabilité nationale de 1993. Les pays qui avaient participé au PCI 2005 ont été invités à s'associer à ces deux

<sup>9</sup> Brooks, Douglas (2010), *RDTA 7507: 2011 International Comparison Program for Asia and the Pacific*. Réunion du Conseil consultatif régional, 20 et 21 mai 2010, siège de la BAsD, Manille. Voir [www.scribd.com/doc/32806942/The-2011-International-Comparison-Program-for-Asia-and-the-Pacific](http://www.scribd.com/doc/32806942/The-2011-International-Comparison-Program-for-Asia-and-the-Pacific) (à la date du 27 octobre 2010).



projets. Outre la mise au point d'une méthode permettant d'actualiser les PPA pour les années non retenues comme référence, le projet RETA 6482 visait à perpétuer la dynamique des travaux sur les PPA qui s'était développée pendant le cycle de 2005, de façon à renforcer dans les pays participants les capacités statistiques acquises, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de la description structurée de produits pour assurer la comparabilité internationale des données. Le projet RETA 6483 visait à résoudre les problèmes qui s'étaient posés à propos du PIB pendant le cycle de 2005, notamment l'application du Système de comptabilité nationale de 1993. Avec les tableaux des ressources et de l'emploi, on disposera pour le PCI 2011 d'une base plus solide pour ventiler les dépenses du PIB selon les 155 positions élémentaires et conformément au Système de comptabilité nationale de 1993.

## **A. Réunions des organes de direction**

### **1. Réunion du Conseil consultatif régional**

51. Le Conseil consultatif régional du PCI a tenu une réunion d'organisation le 20 mai 2010 au siège de la BASD à Manille (Philippines). Le Conseil est formé des membres suivants:

Économiste en chef de la BASD

Statisticien du Bureau australien des statistiques

Directeur de la Division de statistique de la CESAP

Directeur de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP)

Directeur général de l'Institut national de statistique du Cambodge

Directeur général du Centre international d'information statistique, Bureau national de statistique de la Chine

Commissaire du Département du recensement et de la statistique de Hong Kong (Chine)

Statisticien en chef de l'Organisation statistique centrale de l'Inde

Statisticien en chef de l'Agence centrale de statistique de l'Indonésie

Statisticien en chef du Département de statistique de la Malaisie

Administrateur du Bureau statistique national des Philippines

Directeur du Bureau des indices économiques et commerciaux de la Thaïlande

Membres d'office: coordonnateur mondial du PCI (Banque mondiale) et économiste en chef adjoint, Division des indicateurs du développement et de la recherche sur les politiques, Département Économie et Recherche, BASD

Membre secrétaire: coordonnateur régional du PCI pour l'Asie et le Pacifique, BASD

52. Les membres siègent au Conseil consultatif régional pour les raisons suivantes :

a) Les représentants de la BAsD – en sa qualité de bureau régional du PCI 2011 en Asie et dans le Pacifique, la BAsD veille à la mise en œuvre et au bon déroulement du Programme ;

b) Les membres institutionnels – ils assurent une représentation des parties prenantes, en veillant à ce que le Programme produise les statistiques dont elles ont besoin pour l'élaboration de politiques générales et la prise de décisions ;

c) Les représentants d'organismes nationaux d'exécution – un certain nombre de pays en développement ont été choisis parmi les pays membres, selon des critères de taille, d'engagement et de représentation sous-régionale, pour participer aux réunions et discussions techniques qui pourraient être convoquées au cours du cycle de 2011.

53. Les membres du Conseil consultatif régional ont élu leur président pour le PCI 2011, et ont défini les grandes orientations de la mise en œuvre du programme en Asie et dans le Pacifique, établi la structure de direction et proposé un calendrier pour les activités du cycle de 2011 dans la région. La réunion fut également l'occasion de mobiliser l'appui et l'engagement des parties prenantes, notamment le Bureau mondial, les organisations internationales et les organismes nationaux d'exécution.

## **B. Réunion des responsables des organismes nationaux d'exécution**

54. Afin de resserrer les relations de travail entre les bureaux de statistique nationaux, une réunion des responsables des organismes nationaux d'exécution a été organisée au siège de la BAsD à Manille les 20 et 21 mai 2010. L'objectif était non seulement de remercier les organismes nationaux de leur précieuse contribution au cycle de 2005 et à la mise à jour des PPA régionales pour 2009, mais aussi de mobiliser leur soutien actif au cycle de 2011. L'engagement des bureaux de statistique nationaux est essentiel pour la réussite du PCI 2011, vu le haut degré d'investissement qu'exigent les activités du PCI. Dix-neuf responsables d'organismes nationaux d'exécution ont participé à la réunion. Celle-ci a été l'occasion d'officialiser le lancement du PCI 2011 en Asie et dans le Pacifique et de présenter aux organismes nationaux d'exécution les objectifs du Programme, le cadre de partenariat entre la BAsD et les pays participants, le programme de travail et les critères à respecter en ce qui concerne les données et autres statistiques, ainsi que quelques renseignements sur les méthodes proposées et les travaux de recherche prévus. Les 19 pays membres de la BAsD - à savoir le Bangladesh, Bhoutan, le Cambodge, Fidji, Hong Kong (Chine), l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, les Maldives, la Mongolie, le Myanmar, le Népal, les Philippines, la Chine, Singapour, Sri Lanka, Taiwan (province chinoise de), la Thaïlande et le Viet Nam - et Macao (Chine) ont finalisé le programme de travail régional et débattu des mécanismes institutionnels, des spécifications relatives aux données et des méthodes proposées pour le PCI 2011.

## **C. Réunion des coordonnateurs nationaux**

55. Un atelier sur le lancement du PCI 2011 en Asie et dans le Pacifique a été organisé les 14 et 15 juin 2010 au siège de la BAsD afin de présenter officiellement le programme aux experts nationaux en prix et en comptabilité nationale et de leur expliquer les procédures à suivre et les travaux à réaliser. Ce

fut également l'occasion de leur donner un bref aperçu technique des critères à respecter s'agissant des données et des méthodes, et d'examiner les mécanismes institutionnels mis en place pour l'exécution du PCI 2011 dans la région. Les coordonnateurs nationaux désignés par les organismes nationaux d'exécution et les experts en comptabilité nationale de 22 pays participants étaient présents à cet atelier.

#### **D. Travaux préparatoires aux enquêtes**

56. Les activités préalables aux enquêtes sont notamment l'élaboration de la liste de produits et des catalogues, et la conception du plan et de la base de sondage pour l'enquête sur les prix dans chaque pays. Un atelier sur ces deux tâches a eu lieu du 16 au 22 juin 2010 au siège de la BAsD. Les coordonnateurs nationaux et des statisticiens de 22 pays y ont participé.

57. Les représentants des pays ont décrit leurs pratiques en ce qui concerne la conduite d'enquêtes pour l'établissement de l'indice des prix à la consommation, puis un expert en échantillonnage a présenté la base de sondage à utiliser pour l'enquête sur les prix du PCI. Cet exercice (échelonné sur deux jours) visait à faire comprendre aux pays les exigences de l'enquête sur les prix conduite au titre du PCI, qui diffèrent de celles des enquêtes sur les prix destinées à l'indice des prix à la consommation ; toutefois, l'infrastructure de collecte utilisée pour ces dernières peut servir aux enquêtes du PCI. Une réunion/atelier de suivi sur les plans et bases de sondage et les structures des enquêtes du PCI 2011 aura lieu du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2010. Ce sera l'occasion d'examiner en détail la taille des échantillonnages, la couverture géographique, la sélection des points de vente, la fréquence des relevés de prix, le nombre de produits et le nombre de relevé par produit. Les organismes nationaux d'exécution sont invités à soumettre leurs plans de sondage préliminaires à l'organisme régional de coordination afin que celui-ci procède à une évaluation technique avant la finalisation de la base de sondage.

58. La question débattue ensuite était celle des listes de produits – listes mondiale et régionales (y compris sous-régionales). L'élaboration d'une liste de produits est une opération itérative qui fait largement appel à la participation. Le recensement des produits et de leurs caractéristiques (déterminantes du prix) est une étape cruciale de cette opération. La méthode de la description structurée de produits est ici fondamentale. Dans une région diversifiée comme l'Asie et le Pacifique, il est nécessaire de tenir compte des différences entre sous-régions. Des ressources humaines et financières considérables sont allouées à l'élaboration des listes de produits, et l'accent est mis sur l'importance de la participation des pays à cette opération, de sorte que les listes soient représentatives de chaque pays, des sous-régions et de la région dans son ensemble.

59. Pour le cycle de 2011, la région de l'Asie et du Pacifique a été divisée en quatre sous-régions: Mékong (Cambodge, République démocratique populaire lao, Myanmar, Thaïlande et Viet Nam), Asie du Sud-Est (Chine, Fidji, Indonésie, Malaisie, Mongolie et Philippines), Asie du Sud (Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan et Sri Lanka) et pays à revenu élevé (Brunéi Darussalam, Hong Kong (Chine), Macao (Chine), Singapour et Taiwan (province chinoise de)).

60. Le tableau 2 ci-dessous indique le nombre de produits de consommation des ménages (au niveau régional, y compris sous-régional) par catégories, selon la liste préliminaire à la date de septembre 2010. Au total, quelque 740 produits (biens et services) ont été inclus, mais il est probable que ce nombre sera modifié une fois que le relevé de prix aura réellement commencé en 2011.

**Tableau 2.**  
**Liste régionale (préliminaire) des produits de consommation des ménages pour l'Asie et le Pacifique**

Catégories	Nombre de produits
Aliments et boissons non alcoolisées	244
Alcools, tabac et narcotiques	24
Confection et chaussures	80
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	14
Mobilier, équipement ménager et entretien courant du logement	94
Santé	79
Transports	48
Communications	14
Loisirs et culture	67
Éducation	6
Restaurants et hôtels	21
Biens et services divers	49
<b>Total</b>	<b>740</b>

61. En consultation avec toutes les régions participant au PCI 2011 (Afrique, Asie et Pacifique, Communauté d'États indépendants, Amérique latine et Caraïbes, Asie occidentale, et groupe OCDE/Eurostat), le Bureau mondial a établi une liste mondiale préliminaire de 570 produits de consommation des ménages et l'a diffusée en mai 2010. Les participants à l'atelier s'étaient également penchés sur cette liste, en prêtant une attention particulière à la disponibilité des produits et à leur importance dans le pays et la région concernés. À partir des informations fournies en retour par les pays de l'Asie et du Pacifique et les autres régions, la liste a été mise à jour pour le relevé des prix dans toutes les régions. Cette liste mondiale actualisée comprend 601 produits de consommation des ménages, qui sont résumés par catégories dans le tableau 3.

**Tableau 3.**  
**Liste mondiale des produits (préliminaire)**

Catégories	Nombre de produits (mai 2010)	Nombre de produits (août 2010)
Aliments et boissons non alcoolisées	169	189
Alcools, tabac et narcotiques	16	16
Confection et chaussures	51	53
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	15	16
Mobilier, équipement ménager et entretien courant du logement	74	75
Santé	62	64
Transports	64	64
Communications	13	13
Loisirs et culture	44	45
Éducation	8	8
Restaurants et hôtels	27	28
Biens et services divers	27	30
<b>Total</b>	<b>570</b>	<b>601</b>

## **E. Activités postérieures aux enquêtes**

### **1. Collecte des données**

62. Les pays participants effectueront chaque mois des enquêtes sur les prix des produits de consommation des ménages, à l'aide des plans de sondage et des méthodes de collecte qui auront été approuvés. Ils devront soumettre les informations prévalidées: relevés de prix individuels, prix moyens annuels au niveau national, coefficients de variation et nombre total de relevés pour chaque bien ou service dont le prix est relevé mensuellement à compter de janvier 2011. Pour les biens et services autres que les produits de consommation des ménages (bâtiment, machines et équipements, rémunération des fonctionnaires), la périodicité et les modalités des relevés de prix seront définies suivant les recommandations du Groupe consultatif technique. Les pays devront aussi donner une description détaillée de leurs dépenses finales du PIB pour 2011 ventilées selon les positions de base, et le chiffre de leur population à la mi-2011.

### **2. Validation**

63. Pour garantir la comparabilité et la fiabilité des données de prix aux niveaux national et régional, des validations seront effectuées au sein d'un pays et entre pays. Elles consisteront notamment à analyser les prix à l'aide des tableaux de Dikhanov et Quaranta, qui sont l'outil normalisé du PCI pour la vérification et la validation des données. De même, les pondérations des dépenses du PIB seront revues et validées de façon à assurer leur conformité avec

le Système de comptabilité nationale de 1993, et des tests diagnostiques seront effectués. Des ateliers sur l'examen et la validation des données, aux niveaux régional et sous-régional, permettront de régler les problèmes liés à la collecte de prix et d'accroître la fiabilité et la comparabilité des résultats. Ils seront aussi l'occasion pour les organismes nationaux d'exécution d'enrichir et d'entretenir leurs connaissances techniques sur les notions et les méthodes relatives aux PPA et de parfaire leurs compétences dans la conduite des enquêtes sur les prix et la validation des données.

### **3. Calcul des parités de pouvoir d'achat**

64. Les données validées des prix et des pondérations des dépenses du PIB serviront à calculer les PPA à deux niveaux: au sein d'une position élémentaire (PPA non pondérées) et au-dessus (PPA pondérées). Ce calcul sera fait en consultation avec le Bureau mondial afin d'assurer la cohérence avec les méthodes des autres régions. Les résultats seront analysés et les chiffres préliminaires du PIB pour 2011 ajustés à l'aide des PPA et ventilés par position élémentaire seront communiqués aux statisticiens des prix, aux experts en comptabilité nationale, aux responsables des organismes nationaux d'exécution et aux membres du Conseil consultatif régional, afin que ceux-ci les commentent. Les résultats définitifs du PCI 2011 pour l'Asie et le Pacifique seront présentés à l'occasion d'un atelier de clôture, puis les données requises seront communiquées au Bureau mondial du PCI pour le calcul des PPA mondiales.

## **VIII. Conclusions**

65. Le cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale débute sur des bases solides grâce au succès du cycle de 2005. La région de l'Asie et du Pacifique tire un avantage supplémentaire de sa participation aux projets régionaux d'assistance technique de la BASD : la mise à jour des données du PCI 2005 pour 2009, ce qui a permis au concept des PPA de rester actuel, et l'élaboration des tableaux des ressources et de l'emploi, qui ont servi de base à la ventilation requise des dépenses du PIB. La plus grande réussite reste cependant l'esprit de coopération et de mobilisation qui s'est développé entre les pays participants et l'organisme régional de coordination.

66. Le Comité est invité à :

- a) passer en revue les préparatifs réalisés à ce jour ;
  - b) donner des directives supplémentaires en ce qui concerne le plan de travail et le calendrier des activités.
-